Mission régionale d'autorité environnementale
ÎLE-DE-FRANCE

Le Président

ATTESTATION D'ABSENCE D'OBSERVATION

Je soussigné Philippe SCHMIT président de la mission d'Autorité environnementale pour l'île-de-France (MRAe) atteste conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la MRAe d'Île-de-France adopté le 9 août 2023 et publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique que l'avis relatif au projet de révision du PLU de Jouars-Pontchartrain (78) n'a pu être rendu dans les délais réglementaires.Ce dossier avait été évalué à un niveau de 8 sur une échelle allant de 0 (dossier sans enjeu) à 15 (dossier à fort enjeu).

Le service d'appui à la MRAe, relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, n'a pas été en mesure d'instruire ce dossier et de faire une proposition d'avis à la MRAe. Depuis novembre 2024, la MRAe n'exerçant, de fait, plus aucune autorité sur le service d'appui, notamment pour l'organisation de ses travaux, celle-ci n'a pas été en mesure de pallier la défaillance de ce service dans l'élaboration de l'avis attendu. Cet avis est dès lors sans observation.

Fait à Paris le 12 juin 2025

Philippe SCHMIT
Président de la mission régionale d'Autorité environnementale d'Île-de-France

Courrier à Inspection générale de l'Environnement et du développement durable, MRAe IDF TS 31-52 Tour Séquoia 92055 La Défense cedex ou philippe.schmit@developpement-durable.gouv.fr